

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

(Selon Arrêté du 16 Juillet 2019 et Norme NF X 46-020 : Aout 2017)



BIEN IMMOBILIER CONCERNE :

17 BOULEVARD DU 1er RAM
10000 TROYES (France)

Propriétaire

Société DIRECTION DEPARTEMENTALE FINANCES
PUBLIQUES AUBE (DDFIP)
17 BOULEVARD DU 1ER RAM
10000 TROYES (France)

Demandeur

DIRECTION DEPARTEMENTALE FINANCES PUBLIQUES -
Société DIRECTION DEPARTEMENTALE FINANCES
PUBLIQUES AUBE (DDFIP)
17 BOULEVARD DU 1ER RAM
10000 TROYES (France)

SYNTHESE DU RAPPORT :

Dans le cadre de la mission objet du présent « Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante », **il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.**

Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante.

Programme des travaux : cf. chapitre 1

Date du rapport : 08/06/2026

Date de visite : 28/05/2026

Nombre de pages : 48

Fait à : 51430 BEZANNES

Référence du dossier : 2605CGERE -
BI8280000008992

Nombre de prélèvements : 24

Nombre d'analyses réalisées : 34

Le présent rapport est établi par :
Romain MINETTE

dont les compétences sont certifiées par :
SOCOTEC Certification France 11-13 Cours Valmy
Tour Pacific 92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX
sur la durée de validité du : 22/07/2024 au
21/07/2031
Certificat de compétence :
n° DTI/201908 - 001
Contrat d'assurance :
AXA /n° 37503519275087 / échéance 31/12/2026

Révision	Date	Objet
Version initiale	08/06/2026	Edition Initiale

Nota : Toute nouvelle version de rapport annule et remplace les versions précédentes.

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

Sommaire

I. PROGRAMME ET PERIMETRE.....	3
1. PROGRAMME / PERIMETRE DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE.....	3
2. PROGRAMME / PERIMETRE DE REPERAGE	3
II. CONCLUSIONS	3
III. OBJET DE LA MISSION	4
1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE	4
2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES	4
IV. DEROULEMENT DE LA MISSION	5
1. PRESTATIONS REALISEES.....	5
2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE	5
3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE	5
4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUE A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION.....	7
5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION	7
V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	8
1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE	8
2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE.....	9
3. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES.....	11
VI. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE.....	12
1. CONSERVATION ET TRANSMISSION DE CE RAPPORT	12
2. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT.....	12
ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION.....	13
1. PRELEVEMENTS	14
2. COMPOSANTS.....	16
ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS	21
ANNEXE 3 - PV ANALYSES	23
ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS	31
ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES	47
ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE	48

I. PROGRAMME ET PERIMETRE

1. PROGRAMME / PERIMETRE DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Référence du programme de travaux transmis : Néant

Dépose de cloisons, percement sols , murs, plafond, réfection des revêtements de sols, création d'un accès PMR côté parking (cf. annexes)

2. PROGRAMME / PERIMETRE DE REPERAGE

Le programme de repérage établi par l'opérateur est basé sur les composants de la construction de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017, et en fonction du programme de travaux fourni par le donneur d'ordre.

Le périmètre de repérage est le suivant :

Rez-de-chaussée (hall principal, accueil, hall secondaire, caisse 5, box, box 6, box 7, box 8, box 11, box 12, box 13, local technique) et façade extérieur côté parking

II. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent « Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante », **il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.**

Localisation	Matériau ou produit
Rez de chaussée - Caisse 5	Colle + ragréage + dalle de sol (sous linoléum)
Rez de chaussée - Box	Colle + ragréage + dalle de sol (sous linoléum)
Rez de chaussée - Box 6	Colle bitumineuse + ragréage + dalle de sol sous linoléum
Rez de chaussée - Box 7	Colle + ragréage + dalle de sol (sous linoléum)
Rez de chaussée - Box 8	Colle + ragréage + dalle de sol + colle sous linoléum
Rez de chaussée - Bureau cellule téléphonique	Colle + ragréage + dalle de sol sous linoléum
Rez de chaussée - Box 11	Colle + ragréage + dalle de sol (sous linoléum)
Rez de chaussée - Box 12	Colle + ragréage + dalle de sol sous linoléum
Rez de chaussée - Box 13	Colle + ragréage + dalle de sol (sous linoléum)
Rez de chaussée - Local technique ; Rez de chaussée - Circulation local technique	Dalle de sol + colle + ragréage (sous linoléum)

Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante.

III. OBJET DE LA MISSION

Le présent rapport est destiné à constituer le rapport de **repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis**.

La mission confiée par le donneur d'ordre à SOCOTEC est réalisée dans le respect de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis et le présent rapport comporte :

1. L'identification de la mission de repérage (repérage amiante avant travaux) et son périmètre (programme détaillé des travaux projetés par le donneur d'ordre) ;
2. L'identification complète de l'immeuble concerné : dénomination, adresse complète, date du permis de construire ou, le cas échéant, date de construction, fonction principale du bâtiment (exemple : habitation, bureaux) et tout autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné ;
3. Le programme et le périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage ;
4. L'identification complète des différents intervenants et parties prenantes (opérateur ayant réalisé le repérage, propriétaire de l'immeuble bâti et commanditaire de la mission de repérage si celui-ci n'est pas le propriétaire) ;
5. La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage et la date de signature du rapport de repérage ;
6. Le cas échéant, les dates, références et principales conclusions des rapports précédemment réalisés ;
7. La liste et la localisation des matériaux et produits repérés mentionnant pour chacun d'eux la présence ou l'absence d'amiante et le ou les critères ayant permis de conclure et, en cas de conclusion de présence d'amiante, l'estimation de la quantité ;
8. La signature et le visa de l'opérateur ayant réalisé le repérage ;
9. L'obligation faite au propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage de conservation, de mise à jour du document de traçabilité et de la transmission de ce rapport, conformément aux exigences de l'article 11 ;
10. En annexes : plan et croquis de l'immeuble bâti avec localisation des sondages faisant suite à des investigations approfondies ou à l'utilisation d'outil de mesure, des prélèvements d'échantillon et des matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés ; rapports d'essais de laboratoire ; copie du certificat de compétence.

Le programme de repérage établi par l'opérateur est basé sur les composants de la construction de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017, et en fonction du programme de travaux fourni par le donneur d'ordre.

Rappel réglementaire et normatif:

- L.4412-2 du code du travail et les textes qui lui sont liés
- Article R4412-97 du code du travail
- Décret n°2017-899 du 9 Mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations.
- Arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis
- Norme NF X 46-020 : version Aout 2017

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries, réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés.

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE

Activité principale de l'immeuble : Bureaux

Date de construction : Date du permis de construire non connue

2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

Niveaux	Locaux
Rez de chaussée	Sas entrée
Rez de chaussée	Hall principal
Rez de chaussée	Accueil
Rez de chaussée	Hall secondaire
Rez de chaussée	Caisse 5
Rez de chaussée	Box
Rez de chaussée	Box 6
Rez de chaussée	Box 7
Rez de chaussée	Box 8
Rez de chaussée	Bureau cellule téléphonique
Rez de chaussée	Box 11
Rez de chaussée	Box 12

Rez de chaussée	Box 13
Rez de chaussée	Local technique
Rez de chaussée	Façade côté entrée arrière
Rez de chaussée	Circulation local technique

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES

- ☒ Entretien préalable, échange avec le donneur d'ordre sur l'organisation et les moyens nécessaires, recueil des informations relatives à l'immeuble bâti,
- ☒ Analyse de la documentation fournie par le donneur d'ordre
- ☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.
- ☒ Détermination des ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrages) et d'une stratégie de prélèvement. Cette étape est suivie de sondage et investigations approfondies.
- ☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC
Laboratoire(s) d'analyse : ITGA Metz (Cofrac : 1-6091)
- ☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.
- ☒ Rédaction du présent Rapport de mission, des annexes, croquis.

2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE

Accompagnateur(s) :
> Mr REBALLI

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site			X
Vide sanitaire accessible et visitable			X
Combles accessibles et visitables			X
Toiture accessible et visitable			X
Bâtiment vide d'occupants		X	
Bâtiment vide de mobiliers		X	
Equipements en fonctionnement	X		

Parties non visitées, devant faire l'objet d'investigations approfondies après mise en œuvre de moyens par le donneur d'ordre :

Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante.

Localisation	Parties du local	Raison	Moyens à mettre en œuvre
Rez de chaussée - Façade côté entrée arrière	Plaque d'allège	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive	Dépose de la première plaque de bardage

Autres informations sur le déroulement de la mission :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Occupation des locaux : Occupé

4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUE A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Oui
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Oui

Observations :

Néant

5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION

Les plans des parties d'immeuble concernées par la mission sont les suivants.

Etage	Intitulé du plan
RDC CENTRE DES IMPOTS	RDC CENTRE DES IMPOTS

V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.

Successivement sont présentés :

- > Les composants contenant de l'amiante (§ V.1),
- > Les composants repérés sans amiante (§V.2)
- > Les composants pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ V.3)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant où les protégeant.

En colonnes 1 et 5 des tableaux, figurent les numéros d'identification du composant et/ou du prélèvement : ceux-ci sont repris sur le(s) PV d'analyse, sur le(s) plan(s) et sur les planches de photos.

1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)	Quantité*2
ZPSO-009	Rez de chaussée - Caisse 5; Rez de chaussée - Box; Rez de chaussée - Box 6; Rez de chaussée - Box 7; Rez de chaussée - Box 8; Rez de chaussée - Bureau cellule téléphonique ; Rez de chaussée - Box 11; Rez de chaussée - Box 12; Rez de chaussée - Box 13	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Colle bitumineuse ; Colle non bitumineuse ; Colle bitumineuse	Colle + ragréage + dalle de sol (sous linoléum) Colle bitumineuse + ragréage + dalle de sol sous linoléum Colle + ragréage + dalle de sol + colle sous linoléum Colle + ragréage + dalle de sol sous linoléum	P011 (Rez de chaussée - Box 8) P012 (Rez de chaussée - Bureau cellule téléphonique) P013 (Rez de chaussée - Box 12) P014 (Rez de chaussée - Box 6) P015 (Rez de chaussée - Caisse 5)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	155m2
ZPSO-011	Rez de chaussée - Local technique ; Rez de chaussée - Circulation local technique	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Dalle de sol	Dalle de sol + colle + ragréage (sous linoléum)	P018 (Rez de chaussée - Local technique)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	15m2

*1 : N° Composant = N° ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage)

*2 : La quantité indiquée est une estimation et ne peut constituer à elle seule une base de travail pour l'intervention et/ou le retrait du composant. La valeur de la quantité est exprimée selon l'accord avec le donneur d'ordre au préalable (par unité, par surface, par linéaire, par masse ou par volume). En l'absence d'indication du donneur d'ordre, la valeur sera déterminée au choix de l'opérateur de repérage.

2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)
ZPSO-001	Rez de chaussée - Accueil	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Colle non bitumineuse	Colle non bitumineuse	P001 (Rez de chaussée - Accueil)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-002	Rez de chaussée - Hall principal	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés - Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	P002 (Rez de chaussée - Hall principal) P008 (Rez de chaussée - Hall principal)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-003	Rez de chaussée - Hall principal; Rez de chaussée - Hall secondaire	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Colle de carrelage	Colle de carrelage	P003 (Rez de chaussée - Hall principal) P004 (Rez de chaussée - Hall principal)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-004	Rez de chaussée - Hall principal	3 - Parois verticales intérieures - Poteaux - Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	P005 (Rez de chaussée - Hall principal)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-005	Rez de chaussée - Hall principal	4 - Plafonds et faux plafonds - Poutres et charpentes - Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	P006 (Rez de chaussée - Hall principal)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-006	Rez de chaussée - Hall principal; Rez de chaussée - Hall secondaire	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Colle de carrelage	Colle de plinthe	P007 (Rez de chaussée - Hall principal) P009 (Rez de chaussée - Hall secondaire)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-007	Rez de chaussée - Hall secondaire	3 - Parois verticales intérieures - Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques - Joint des portes coupe-feu, phoniques ou pare flammes (sur battant et dormant y compris oculus, et sur serrurerie)	Joint des portes coupe-feu, phoniques ou pare flammes (sur battant et dormant y compris oculus, et sur serrurerie)		Absence d'amiante (Sur justificatif daté)
ZPSO-008	Rez de chaussée - Hall secondaire	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés - Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	P010 (Rez de chaussée - Hall secondaire)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-010	Rez de chaussée - Hall secondaire; Rez de chaussée - Caisse 5; Rez de chaussée - Box; Rez de chaussée - Box 6; Rez de chaussée - Box 7; Rez de chaussée - Box 8; Rez de chaussée - Bureau cellule téléphonique ; Rez de chaussée - Box 11; Rez de chaussée - Box 12; Rez de chaussée - Box 13	3 - Parois verticales intérieures - Poteaux - Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	P016 (Rez de chaussée - Hall secondaire) P017 (Rez de chaussée - Box 6)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-012	Rez de chaussée - Local technique	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés - Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	P019 (Rez de chaussée - Local technique)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)
ZPSO-013	Rez de chaussée - Local technique	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) - Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non	Panneaux de cloisons lisses	P020 (Rez de chaussée - Local technique)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-014	Rez de chaussée - Circulation local technique	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres - Colle de faïence	Colle de brique de parement	P021 (Rez de chaussée - Circulation local technique)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-015	Rez de chaussée - Hall principal	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Ragréage	Ragréage	P004 (Rez de chaussée - Hall principal)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-016	Rez de chaussée - Façade côté entrée arrière	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux - Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Enduit extérieur (crème)	P022 (Rez de chaussée - Façade côté entrée arrière)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-017	Rez de chaussée - Façade côté entrée arrière	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux - Enduit extérieur (projeté, lissé ou taloché)	Enduit extérieur	P023 (Rez de chaussée - Façade côté entrée arrière)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-018	Rez de chaussée - Façade côté entrée arrière	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich - Plaques	Plaques	P024 (Rez de chaussée - Façade côté entrée arrière)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

*1 : N° Composant = N° ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage)

3. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction concernés	Descriptif	Conclusion (justification)
Néant	-	-		

VI. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

1. CONSERVATION ET TRANSMISSION DE CE RAPPORT

Conformément aux exigences de l'article 11 de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis :

« Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du «dossier amiante – parties privatives» (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du «dossier technique amiante» (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics. ».

2. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

- > Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- > Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.

Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la Santé Publique.

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION

1. PRELEVEMENTS

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse
P001	<u>Identifiant:</u> ZPSO-001 <u>Description:</u> Colle non bitumineuse	Rez de chaussée - Accueil	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	28/05/2026	Absence d'amiante
P002	<u>Identifiant:</u> ZPSO-002 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Rez de chaussée - Hall principal	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	28/05/2026	Absence d'amiante
P003	<u>Identifiant:</u> ZPSO-003 <u>Description:</u> Colle de carrelage	Rez de chaussée - Hall principal	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	28/05/2026	Absence d'amiante
P004	<u>Identifiant:</u> ZPSO-015 <u>Description:</u> Ragréage	Rez de chaussée - Hall principal	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	28/05/2026	Absence d'amiante
P005	<u>Identifiant:</u> ZPSO-004 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Rez de chaussée - Hall principal	3 - Parois verticales intérieures - Poteaux	28/05/2026	Absence d'amiante
P006	<u>Identifiant:</u> ZPSO-005 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Rez de chaussée - Hall principal	4 - Plafonds et faux plafonds - Poutres et charpentes	28/05/2026	Absence d'amiante
P007	<u>Identifiant:</u> ZPSO-006 <u>Description:</u> Colle de plinthe	Rez de chaussée - Hall principal	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	28/05/2026	Absence d'amiante
P008	<u>Identifiant:</u> ZPSO-002 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Rez de chaussée - Hall principal	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	28/05/2026	Absence d'amiante
P009	<u>Identifiant:</u> ZPSO-006 <u>Description:</u> Colle de plinthe	Rez de chaussée - Hall secondaire	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	28/05/2026	Absence d'amiante
P010	<u>Identifiant:</u> ZPSO-008 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Rez de chaussée - Hall secondaire	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	28/05/2026	Absence d'amiante
P011	<u>Identifiant:</u> ZPSO-009 <u>Description:</u> Colle + ragréage + dalle de sol + colle sous linoléum	Rez de chaussée - Box 8	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	28/05/2026	Présence d'amiante
P012	<u>Identifiant:</u> ZPSO-009 <u>Description:</u> Colle + ragréage + dalle de sol sous linoléum	Rez de chaussée - Bureau cellule téléphonique	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	28/05/2026	Présence d'amiante

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse
P013	<u>Identifiant:</u> ZPSO-009 <u>Description:</u> Colle + ragréage + dalle de sol sous linoléum	Rez de chaussée - Box 12	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	28/05/2026	Présence d'amiante
P014	<u>Identifiant:</u> ZPSO-009 <u>Description:</u> Colle bitumineuse + ragréage + dalle de sol sous linoléum	Rez de chaussée - Box 6	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	28/05/2026	Présence d'amiante
P015	<u>Identifiant:</u> ZPSO-009 <u>Description:</u> Colle + ragréage + dalle de sol (sous linoléum)	Rez de chaussée - Caisse 5	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	28/05/2026	Présence d'amiante
P016	<u>Identifiant:</u> ZPSO-010 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Rez de chaussée - Hall secondaire	3 - Parois verticales intérieures - Poteaux	28/05/2026	Absence d'amiante
P017	<u>Identifiant:</u> ZPSO-010 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Rez de chaussée - Box 6	3 - Parois verticales intérieures - Poteaux	28/05/2026	Absence d'amiante
P018	<u>Identifiant:</u> ZPSO-011 <u>Description:</u> Dalle de sol + colle + ragréage (sous linoléum)	Rez de chaussée - Local technique	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	28/05/2026	Présence d'amiante
P019	<u>Identifiant:</u> ZPSO-012 <u>Description:</u> Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Rez de chaussée - Local technique	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	28/05/2026	Absence d'amiante
P020	<u>Identifiant:</u> ZPSO-013 <u>Description:</u> Panneaux de cloisons lisses	Rez de chaussée - Local technique	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	28/05/2026	Absence d'amiante
P021	<u>Identifiant:</u> ZPSO-014 <u>Description:</u> Colle de brique de parement	Rez de chaussée - Circulation local technique	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	28/05/2026	Absence d'amiante
P022	<u>Identifiant:</u> ZPSO-016 <u>Description:</u> Enduit extérieur (crème)	Rez de chaussée - Façade côté entrée arrière	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	28/05/2026	Absence d'amiante
P023	<u>Identifiant:</u> ZPSO-017 <u>Description:</u> Enduit extérieur	Rez de chaussée - Façade côté entrée arrière	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades lourdes y compris poteaux	28/05/2026	Absence d'amiante
P024	<u>Identifiant:</u> ZPSO-018 <u>Description:</u> Plaques	Rez de chaussée - Façade côté entrée arrière	2 - Parois verticales extérieures et Façades - Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich	28/05/2026	Absence d'amiante

2. COMPOSANTS

N° de composant	Localisation	Description	Justification	Photo
ZPSO-001	Rez de chaussée - Accueil	Colle non bitumineuse	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-002	Rez de chaussée - Hall principal	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-003	Rez de chaussée - Hall principal; Rez de chaussée - Hall secondaire	Colle de carrelage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

N° de composant	Localisation	Description	Justification	Photo
ZPSO-004	Rez de chaussée - Hall principal	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-005	Rez de chaussée - Hall principal	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-006	Rez de chaussée - Hall principal; Rez de chaussée - Hall secondaire	Colle de plinthe	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

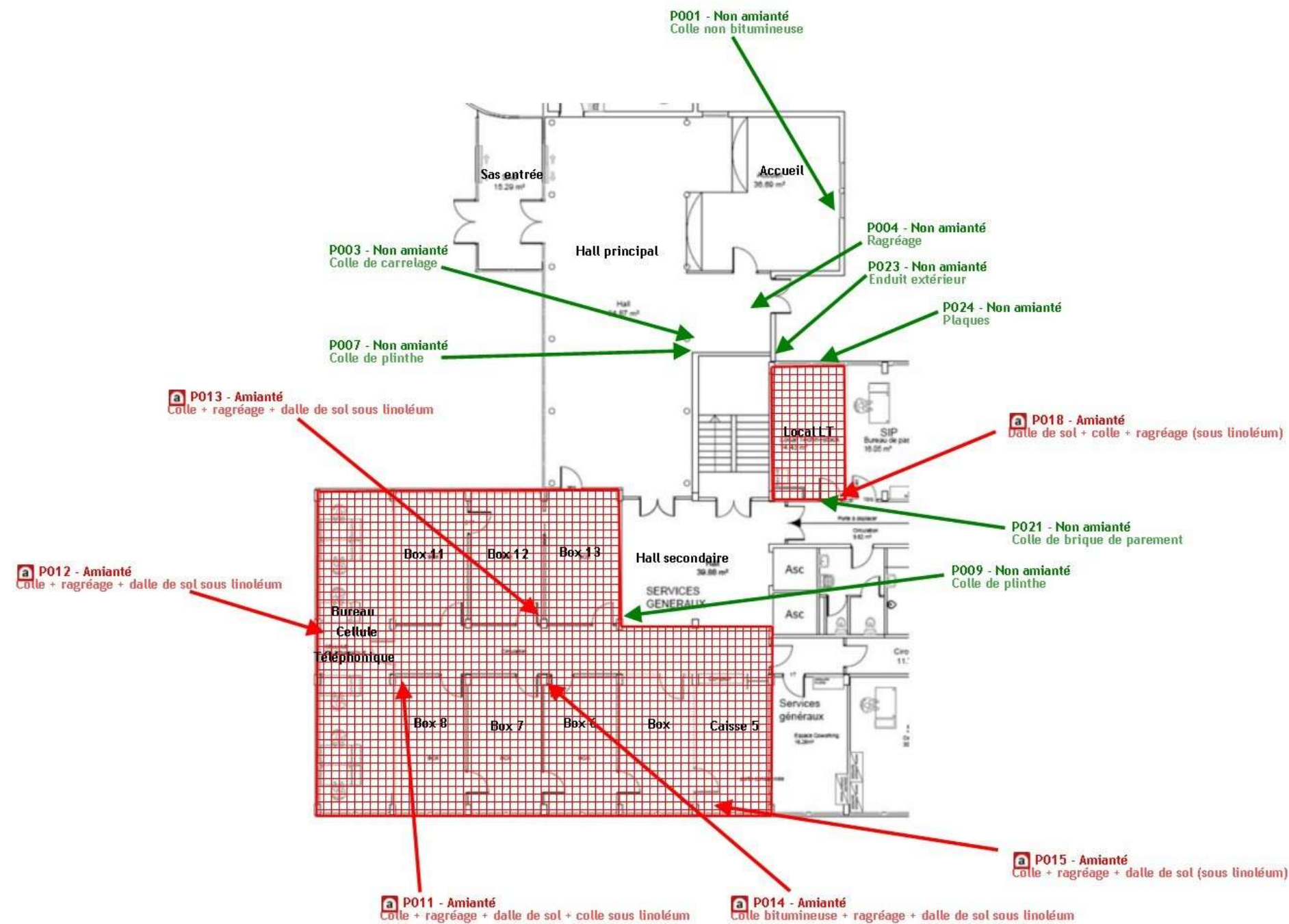
N° de composant	Localisation	Description	Justification	Photo
ZPSO-007	Rez de chaussée - Hall secondaire	Joint des portes coupe-feu, phoniques ou pare flammes (sur battant et dormant y compris occulus, et sur serrurerie)	Absence d'amiante (Sur justificatif daté)	
ZPSO-008	Rez de chaussée - Hall secondaire	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-009	Rez de chaussée - Caisse 5; Rez de chaussée - Box; Rez de chaussée - Box 6; Rez de chaussée - Box 7; Rez de chaussée - Box 8; Rez de chaussée - Bureau cellule téléphonique; Rez de chaussée - Box 11; Rez de chaussée - Box 12; Rez de chaussée - Box 13	Colle + ragréage + dalle de sol (sous linoléum) Colle bitumineuse + ragréage + dalle de sol sous linoléum Colle + ragréage + dalle de sol + colle sous linoléum Colle + ragréage + dalle de sol sous linoléum	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-010	Rez de chaussée - Hall secondaire; Rez de chaussée - Caisse 5; Rez de chaussée - Box; Rez de chaussée - Box 6; Rez de chaussée - Box 7; Rez de chaussée - Box	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

N° de composant	Localisation	Description	Justification	Photo
	8; Rez de chaussée - Bureau cellule téléphonique; Rez de chaussée - Box 11; Rez de chaussée - Box 12; Rez de chaussée - Box 13			
ZPSO-011	Rez de chaussée - Local technique; Rez de chaussée - Circulation local technique	Dalle de sol + colle + ragréage (sous linoléum)	Présence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-012	Rez de chaussée - Local technique	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-013	Rez de chaussée - Local technique	Panneaux de cloisons lisses	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-014	Rez de chaussée - Circulation local technique	Colle de brique de parement	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-015	Rez de chaussée - Hall principal	Ragréage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

N° de composant	Localisation	Description	Justification	Photo
ZPSO-016	Rez de chaussée - Façade côté entrée arrière	Enduit extérieur (crème)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-017	Rez de chaussée - Façade côté entrée arrière	Enduit extérieur	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO-018	Rez de chaussée - Façade côté entrée arrière	Plaques	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS

	Planche de repérage technique
	N° planche :1/1
	Nom du plan : RDC CENTRE DES IMPOTS
	Entreprise réalisant le repérage : SOCOTEC Diagnostic Reims 8 rue Jules Meline immeuble terranova 51430 BEZANNES
	Adresse du bien : 17 BOULEVARD DU 1er RAM 10000 TROYES (France)
	Informations relatives au rapport du repérage : Réf. du rapport : 2605CGERE - BI8280000008992 Rédacteur : Romain MINETTE Date : 08/06/2026
	Commentaires :



ANNEXE 3 - PV ANALYSES



1 Rue Graham Bell - Technopole 2000
57070 METZ
Tel : 03.87.35.83.50
www.itga.fr



Accréditation n° 1-6091

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0326-7273 EN DATE DU 05/06/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.

Client : SOCOTEC DIAGNOSTIC REIMS (CGERE) 8 rue Jules Méline 51430 BEZANNE	Ref. Commande ITGA : IT0326-7273 Ref. Commande Client : 10_centra_des_impots_Troyes_1669
--	---

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 02/06/2026

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
ou
- Pour une analyse au Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
(A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
(B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme
Technique(s) : Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
ou
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction
ou
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Eléments analytiques
Ref dossier client : 2605CGERE - B18280000008992 - 17 BOULEVARD DU 1er RAM 10000 TROYES France ITC-YAKI TH-256995 Ref échantillon client : P001 - Colle non bitumineuse - Rez de chaussée - Accueil ITC-YAKI TH-3204864		Ref échantillon ITGA : IT032606-1462 Description ITGA : Revêtement souple vert avec couche en toile / Colle polymère jaune avec poussières / Carrelage	
1 * Revêtement souple vert avec couche en toile + Colle polymère jaune avec poussières non séparable Carrelage	(2) META (A) le 05/06/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1 ---	Amiante non détecté (3) / - Non analysé	Analyse : YMS (7)
Ref dossier client : 2605CGERE - B18280000008992 - 17 BOULEVARD DU 1er RAM 10000 TROYES France ITC-YAKI TH-256995 Ref échantillon client : P002 - Enduit à base de plâtre lisse ou taloché - Rez de chaussée - Hall principal ITM-LILO-3204866		Ref échantillon ITGA : IT032606-1463 Description ITGA : Peinture / Enduit plâtré blanc en vrac	
1 * Peinture non séparable + Enduit plâtré blanc en vrac	(2) META (A) le 05/06/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyse : BVM (6)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 1/7

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO I T0326-7273 EN DATE DU 05/06/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Éléments analytiques
Réf dossier client : 2605CGERE - B18280000008992 - 17 BOULEVARD DU 1er RAM 10000 TROYES France - ITC-YAKITN-256995 Réf échantillon client : P000 - Colle de carrelage - Rez de chaussée - Hall principal - ITM-DKANK-3216921		Réf échantillon ITGA : IT032606-1464 Description ITGA : Carrelage / Colle blanche	
Carrelage	---	Non analysé	
1 * Colle blanche	META (A) le 05/06/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyse : YNG
Réf dossier client : 2605CGERE - B18280000008992 - 17 BOULEVARD DU 1er RAM 10000 TROYES France - ITC-YAKITN-256995 Réf échantillon client : P004 - Ragnage - Rez de chaussée - Hall principal - ITM-BUDAW-3216919		Réf échantillon ITGA : IT032606-1465 Description ITGA : Ragnage rose en vrac	
1 * Ragnage rose en vrac	META (A) le 05/06/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyse : JUP (6)
Réf dossier client : 2605CGERE - B18280000008992 - 17 BOULEVARD DU 1er RAM 10000 TROYES France - ITC-YAKITN-256995 Réf échantillon client : P005 - Enduit à base de plâtre lisse ou taloché - Rez de chaussée - Hall principal - ITM-GDTUL-3204865		Réf échantillon ITGA : IT032606-1466 Description ITGA : Peinture / Enduit plâtré blanc en vrac / Matériau compact gris en vrac hétérogène	
1 * Peinture non séparable + Enduit plâtré blanc en vrac (2)	META (A) le 05/06/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyse : BVM (6)
Matériau compact gris en vrac hétérogène	---	Non analysé	
Réf dossier client : 2605CGERE - B18280000008992 - 17 BOULEVARD DU 1er RAM 10000 TROYES France - ITC-YAKITN-256995 Réf échantillon client : P006 - Enduit à base de plâtre lisse ou taloché - Rez de chaussée - Hall principal - ITM-XIQIA-3216918		Réf échantillon ITGA : IT032606-1467 Description ITGA : Peinture / Enduit plâtré blanc en vrac	
1 * Peinture non séparable + Enduit plâtré blanc en vrac (2)	META (A) le 05/06/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyse : YNG (6)
Réf dossier client : 2605CGERE - B18280000008992 - 17 BOULEVARD DU 1er RAM 10000 TROYES France - ITC-YAKITN-256995 Réf échantillon client : P007 - Colle de plinthe - Rez de chaussée - Hall principal - ITM-KBXDX-3216920		Réf échantillon ITGA : IT032606-1468 Description ITGA : Peinture / Colle beige en vrac hétérogène	
Peinture non séparable	---	Non analysé	
1 * Colle beige en vrac hétérogène	META (A) le 05/06/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyse : JUP (6)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 2/7

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO I T0326-7273 EN DATE DU 05/06/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Éléments analytiques
Réf dossier client : 2605CGERE - B18280000008992 - 17 BOULEVARD DU 1er RAM 10000 TROYES France - ITC-YAKITN-256995 Réf échantillon client : P000 - Enduit à base de plâtre lisse ou taloché - Rez de chaussée - Hall principal ITM-CRIJA-3204863		Réf échantillon ITGA : IT032606-1468 Description ITGA : Peinture / Enduit plâtreux blanc en vrac	
1 * Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac (2)	META (A) le 05/06/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyse : JUP (6)
Réf dossier client : 2605CGERE - B18280000008992 - 17 BOULEVARD DU 1er RAM 10000 TROYES France - ITC-YAKITN-256995 Réf échantillon client : P009 - Colle de plâtre - Rez de chaussée - Hall secondaire ITM-IFRA-3204862		Réf échantillon ITGA : IT032606-1470 Description ITGA : Colle grise hétérogène	
1 * Colle grise hétérogène	META (A) le 05/06/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyse : YNG
Réf dossier client : 2605CGERE - B18280000008992 - 17 BOULEVARD DU 1er RAM 10000 TROYES France - ITC-YAKITN-256995 Réf échantillon client : P010 - Enduit à base de plâtre lisse ou taloché - Rez de chaussée - Hall secondaire ITM-WRAW-3204868		Réf échantillon ITGA : IT032606-1471 Description ITGA : Peinture / Enduit plâtreux blanc en vrac / Matériau compact gris en faible quantité hétérogène	
1 * Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac (2)	META (A) le 05/06/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyse : JUP (6)
Matériau compact gris en faible quantité hétérogène non séparable	—	Non analysé	
Réf dossier client : 2605CGERE - B18280000008992 - 17 BOULEVARD DU 1er RAM 10000 TROYES France - ITC-YAKITN-256995 Réf échantillon client : P011 - Colle + ragréage + dalle de sol + colle sous linéum - Rez de chaussée - Box B ITM-ZNQLW-3204856		Réf échantillon ITGA : IT032606-1472 Description ITGA : Revêtement souple vert avec couche en toile (1) / Colle polymère jaune (1) / Dalle dure cassante grise / Colle bitumineuse noire en faible quantité / Ragréage gris	
1 * Revêtement souple vert avec couche en toile + Colle polymère jaune non séparable (2)	META (A) le 05/06/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyse : KDB (7)
1 * Dalle dure cassante grise	META (B) le 05/06/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyse : YNG
1 * Colle bitumineuse noire en faible quantité + Ragréage gris non séparable (2)	MDLP le 05/06/2026 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyse : RBA (7)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 3/7

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO I T0326-7273 EN DATE DU 05/06/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Éléments analytiques
Réf dossier client : 2605CGERE - B18280000008992 - 17 BOULEVARD DU 1er RAM 10000 TROYES France - ITC-YAKTN-256995 Réf échantillon client : P012 - Colle + ragréage + dalle de sol sous linoléum - Rez de chaussée - Bureau cellule téléphonique - ITC-YHCDU-3204861			
		Réf échantillon ITGA : IT032606-1473	
		Description ITGA :	Dalle dure cassante grise / Colle bitumineuse noire en faible quantité / Ragréage gris
1 ^h Dalle dure cassante grise	META (B) le 05/06/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : YNG
1 ^h Colle bitumineuse noire en faible quantité non séparable + Ragréage gris	(2) MDLP le 05/06/2026 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : REA (7)
Réf dossier client : 2605CGERE - B18280000008992 - 17 BOULEVARD DU 1er RAM 10000 TROYES France - ITC-YAKTN-256995 Réf échantillon client : P013 - Colle + ragréage + dalle de sol sous linoléum - Rez de chaussée - Box 12 ITM-LSSYL-3204860			
		Réf échantillon ITGA : IT032606-1474	
		Description ITGA :	Revêtement souple vert avec couche en toile / Colle polymère jaune / Dalle dure cassante grise / Colle bitumineuse noire / Ragréage gris
1 ^h Revêtement souple vert avec couche en toile	META (A) le 05/06/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : KDB
1 ^h Colle polymère jaune non séparable + Dalle dure cassante grise	(2) META (B) le 05/06/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : YNG (7)
1 ^h Colle bitumineuse noire + Ragréage gris non séparable	(2) MDLP le 05/06/2026 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : REA (7)
Réf dossier client : 2605CGERE - B18280000008992 - 17 BOULEVARD DU 1er RAM 10000 TROYES France - ITC-YAKTN-256995 Réf échantillon client : P014 - Colle bitumineuse + ragréage + dalle de sol sous linoléum - Rez de chaussée - Box 6 - ITM-BUGVI-3204859			
		Réf échantillon ITGA : IT032606-1475	
		Description ITGA :	Revêtement souple vert avec couche en toile / Colle polymère jaune / Dalle dure cassante grise / Colle bitumineuse noire / Ragréage gris
1 ^h Revêtement souple vert avec couche en toile + Colle polymère jaune non séparable	(2) META (A) le 05/06/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : YNG (7)
1 ^h Dalle dure cassante grise	META (B) le 05/06/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : YNG
1 ^h Colle bitumineuse noire + Ragréage gris non séparable	(2) MDLP le 05/06/2026 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyste : REA (7)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 4/7

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO I T0326-7273 EN DATE DU 05/06/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Éléments analytiques
Ref dossier client : 2605CGERE - B18280000008992 - 17 BOULEVARD DU 1er RAM 10000 TROYES France - ITC-YAKITN-256995 Ref échantillon client : P015 - Colle + ragréage sous linoeum - Rez de chaussée - Casse 5 - ITM-HYXEN-3204857		Ref échantillon ITGA : IT032606-1476 Description ITGA : Revêtement souple vert avec couche en toile / Colle polymère jaune / Dalle dure cassante grise / Colle bitumineuse noire / Ragréage gris	
1 * Revêtement souple vert avec couche en toile + Colle polymère jaune non séparable (2)	META (A) le 05/06/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyse : KDB (7)
1 * Dalle dure cassante grise	META (B) le 05/06/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyse(s) : YNG / KDB
1 * Colle bitumineuse noire + Ragréage gris non séparable (2)	MDLP le 05/06/2026 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyse : REA (7)
Ref dossier client : 2605CGERE - B18280000008992 - 17 BOULEVARD DU 1er RAM 10000 TROYES France - ITC-YAKITN-256995 Ref échantillon client : P016 - Enduit à base de plâtre lisse ou taloché - Rez de chaussée - Hall secondaire ITM-COQHM-3204867		Ref échantillon ITGA : IT032606-1477 Description ITGA : Peinture / Enduit plâtré blanc en vrac	
1 * Peinture non séparable + Enduit plâtré blanc en vrac (2)	META (A) le 05/06/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyse : JJP (6)
Ref dossier client : 2605CGERE - B18280000008992 - 17 BOULEVARD DU 1er RAM 10000 TROYES France - ITC-YAKITN-256995 Ref échantillon client : P017 - Enduit à base de plâtre lisse ou taloché - Rez de chaussée - Box 6 ITM-COQHM-3204858		Ref échantillon ITGA : IT032606-1478 Description ITGA : Peinture / Enduit plâtré blanc en vrac (1)	
1 * Peinture non séparable + Enduit plâtré blanc en vrac (2)	META (A) le 05/06/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Autres fibres inhalables distinguées par M. (4) Analyse : BMM (5)
Ref dossier client : 2605CGERE - B18280000008992 - 17 BOULEVARD DU 1er RAM 10000 TROYES France - ITC-YAKITN-256995 Ref échantillon client : P018 - Dalle de sol + colle + ragréage (sous linoeum) - Rez de chaussée - Local technique - ITM-SQIBB-3216914		Ref échantillon ITGA : IT032606-1479 Description ITGA : Revêtement souple bleu avec couche en toile (1) / Colle polymère jaune / Dalle dure cassante grise / Colle bitumineuse noire / Ragréage gris	
Revêtement souple bleu avec couche en toile + Colle polymère jaune non séparable + Dalle dure cassante grise (2)	META (B) le 05/06/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyse : YNG (5),(7),(8)
1 * Colle bitumineuse noire + Ragréage gris non séparable (2)	MDLP le 05/06/2026 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Présence de fibres d'amiante / Chrysotile	Analyse : REA (7)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 5/7

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0326-7273 EN DATE DU 05/06/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Éléments analytiques
Ref dossier client : 2605CGERE - B1828000008992 - 17 BOULEVARD DU 1er RAM 10000 TROYES France - ITC-YAK/TN-256995 Ref échantillon client : P019 - Enduit à base de plâtre lisse ou taloché - Rez de chaussée - Local technique ITM-YNPVR-3216915		Ref échantillon ITGA : IT032606-1480 Description ITGA : Peinture / Enduit plâtré blanc en vrac	
1 * Peinture non séparable + Enduit plâtré blanc en vrac	(2) META (A) le 05/06/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyse : JJP (6)
Ref dossier client : 2605CGERE - B1828000008992 - 17 BOULEVARD DU 1er RAM 10000 TROYES France - ITC-YAK/TN-256995 Ref échantillon client : P020 - Panneaux de cloisons lisses - Rez de chaussée - Local technique ITM-UCLYU-3216916		Ref échantillon ITGA : IT032606-1481 Description ITGA : Peinture / Bois en lamelles	
1 * Peinture non séparable + Bois en lamelles	(2) META (A) le 05/06/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyse : JJP (7)
Ref dossier client : 2605CGERE - B1828000008992 - 17 BOULEVARD DU 1er RAM 10000 TROYES France - ITC-YAK/TN-256995 Ref échantillon client : P021 - Colle de brique de parement - Rez de chaussée - Circulation local technique ITM-CLSHB-3216917		Ref échantillon ITGA : IT032606-1482 Description ITGA : Colle grise en vrac hétérogène	
1 * Colle grise en vrac hétérogène	META (A) le 05/06/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyse : JJP (6)
Ref dossier client : 2605CGERE - B1828000008992 - 17 BOULEVARD DU 1er RAM 10000 TROYES France - ITC-YAK/TN-256995 Ref échantillon client : P022 - Enduit extérieur (crenelé) - Rez de chaussée - Facade cote entrée arrière ITM-PUNHB-3204831		Ref échantillon ITGA : IT032606-1483 Description ITGA : Peinture / Enduit compact gris en vrac hétérogène	
1 * Peinture non séparable + Enduit compact gris en vrac hétérogène	(2) META (A) le 05/06/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyse : YNG (6)
Ref dossier client : 2605CGERE - B1828000008992 - 17 BOULEVARD DU 1er RAM 10000 TROYES France - ITC-YAK/TN-256995 Ref échantillon client : P023 - Enduit extérieur - Rez de chaussée - Facade cote entrée amène ITM-PCOAK-3204832		Ref échantillon ITGA : IT032606-1484 Description ITGA : Peinture / Enduit compact gris en vrac hétérogène	
1 * Peinture non séparable + Enduit compact gris en vrac hétérogène	(2) META (A) le 05/06/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (3) / -	Analyse : YNG (6)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 6/7

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO I T0326-7273 EN DATE DU 05/06/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATÉRIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Éléments analytiques
Ref dossier client : 2605CGERE - BI828000008992 - 17 BOULEVARD DU 1er RAM 10000 TROYES France - ITC-YAKITN-258995		Ref échantillon ITGA : IT032606-1485	
Ref échantillon client : P024 - Plaque - Rec de chaussée - Facade cote entrée arrière - TM-E986Z-3204630		Description ITGA : Peinture / Matériau compact beige en faible quantité avec fibres	
1 * Peinture non séparable + Matériau compact beige en faible quantité avec fibres.	(2) MOLP + META (A) le 05/06/2026 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (3) / -	Analyste : YMG (7)

(1) La totalité de la matière constituant cette couche a été utilisée pour analyse.
(2) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(3) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement contenir une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(4) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).
(5) Le nombre de couches analysées ne permet pas de garantir la limite de détection sur chacune des couches préparées.
(6) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.
(7) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
(8) L'analyse de la fraction est non réglementaire.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.
1.accreditation n° 1-6091

Validé par : Khadija BENSEKOU

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 7/7

ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Service Stratégie, Pilotage, Budget
Sous-direction du Budget, de l'Achat et de l'Immobilier
Bureau Immobilier et Sûreté – SPiB-2C
70 allée de Bercy – Teledoc 866
75 572 Paris Cedex 1

PROGRAMME DE L'OPERATION

Mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de
l'accueil et des travaux d'accessibilité du Centre des
Finances publiques de Troyes dans Aude (10)

Table des matières

I. Préambule.....	3
a. Objet de la mission de maîtrise d'œuvre.....	3
b. Acteurs / Équipes de travail.....	3
c. Méthodologie.....	3
II. Programme.....	4 - 14
a. Description du bâtiment et de l'existant	4 - 7
b. Objet de la consultation.....	8
c. Périmètre de l'opération	8
d. Nature des travaux	9 -15
e. Contraintes réglementaires et techniques.....	13
f. Démarches administratives.....	13
g. Enveloppe financière affectée aux travaux.....	14
h. Calendrier prévisionnel de l'opération.....	14
i. Documents constituant le dossier de consultation.....	14
ANNEXES.....	PJ
I. Plan existant de l'accueil	
II. Plan projeté de l'accueil	
III. Charte LAN – guide du câblage	
IV. Guide d'aménagement des halls d'accueil des CDFIP	
V. Guide amiante du SG	
VI. DAT 2024	

I. Préambule

a. Objet de la mission de maîtrise d'œuvre

Le marché de maîtrise d'œuvre faisant l'objet du présent recrutement comprend les missions de base : AVP (APS – APD) – PRO – ACT – VISA – DET – AOR. Il est également ajoutée la mission Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC).

b. Acteurs/Équipes de travail

L'opération immobilière est conduite par le Bureau de l'immobilier et Sûreté de la Direction générale des Finances publiques, SPiB-2C, en tant que maîtrise d'ouvrage. Les représentants du pouvoir adjudicateur sont Catherine Marimbeau, Administratrice des finances publiques adjoint du bureau.

Chargé de l'opération :

Cindy Auvray
01 53 18 64 14
cindy.auvray@dgfip.finances.gouv.fr

Responsable du secteur :

Jacques BRUN
01 53 18 64 21
jacques.brun@dgfip.finances.gouv.fr

La Direction départementale des finances publiques de l'Aude (DDFIP) est associée à la conduite du projet en tant que service utilisateur.

c. Méthodologie

Après attribution du marché de maîtrise d'œuvre, outre le rendu des éléments écrits (sous format papier et dématérialisé) selon un calendrier fixé en concertation avec la maîtrise d'ouvrage, le titulaire s'attachera à rendre compte de l'avancement des études puis des travaux, régulièrement, de manière orale. Au minimum, il devra prévoir une présentation orale de l'APS et de l'APD. Il s'engage à alerter le plus rapidement possible en cas de difficulté ou de besoin d'arbitrage.

Le maître d'ouvrage fournira au maître d'œuvre les renseignements nécessaires à la réalisation des études. Le maître d'œuvre assurera un rôle de conseil et tiendra compte des contraintes structurelles, fonctionnelles, ergonomiques et réglementaires (sécurité incendie, issues de secours, accès pompier, désenfumage, compartimentage, alarme, etc.). Toutes les installations prévues devront être conformes à la réglementation.

Pour toute question ou précision, le titulaire du marché de maîtrise d'œuvre, à tous les stades d'avancement du projet doit s'adresser aux représentants de la maîtrise d'ouvrage qui consultent, le cas échéant, les utilisateurs.

II. Programme

a. Description du bâtiment et de l'existant

Description du bâtiment

Le Centre des Finances Publiques de Troyes est soumis au PLU de la ville de Troyes. Il se situe sur la parcelle 23 en zone UAA.



Zones de protection aux abords du CDFIP et délimitations de la parcelle 23 - Source : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>

Le bâtiment est situé dans une zone soumise à une protection au titre des abords de monuments historiques (zone en rouge sur la photo ci-dessus). **Les modifications de l'aspect extérieur du bâtiment sont possibles sous réserve de l'obtention des autorisations d'urbanisme requises par consultation des architectes des bâtiments de France (ABF).** Il se trouve hors de la zone de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) (zone en bleu sur la photo ci-dessus).

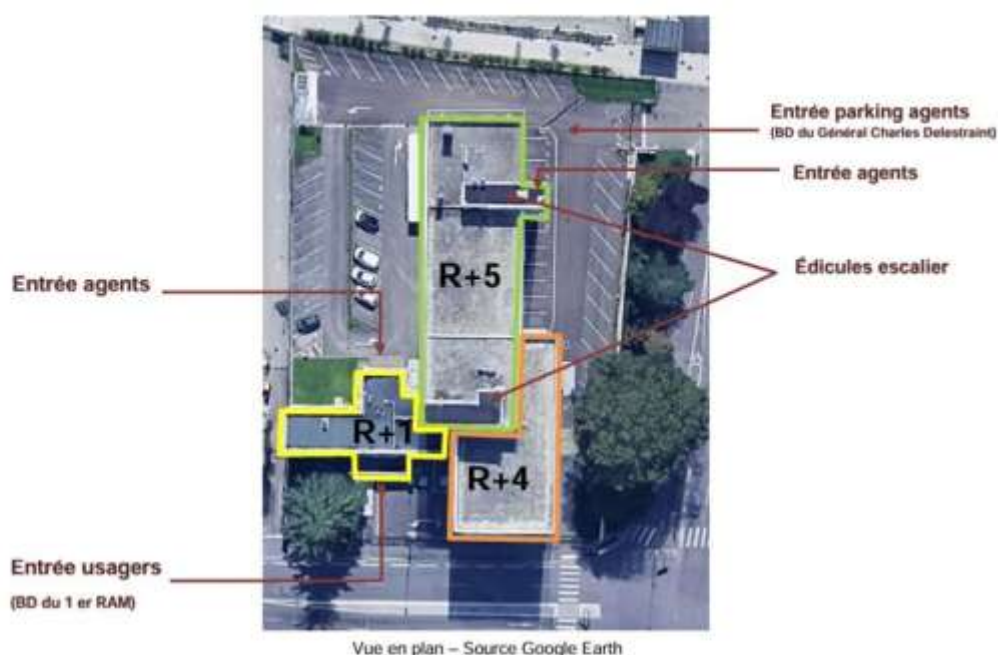
L'immeuble du CDFIP de Troyes est situé au **17 boulevard du 1er RAM à TROYES** (Parcelles cadastrales : 000 CI 23). Sa surface utile brute est de **350 m²**.

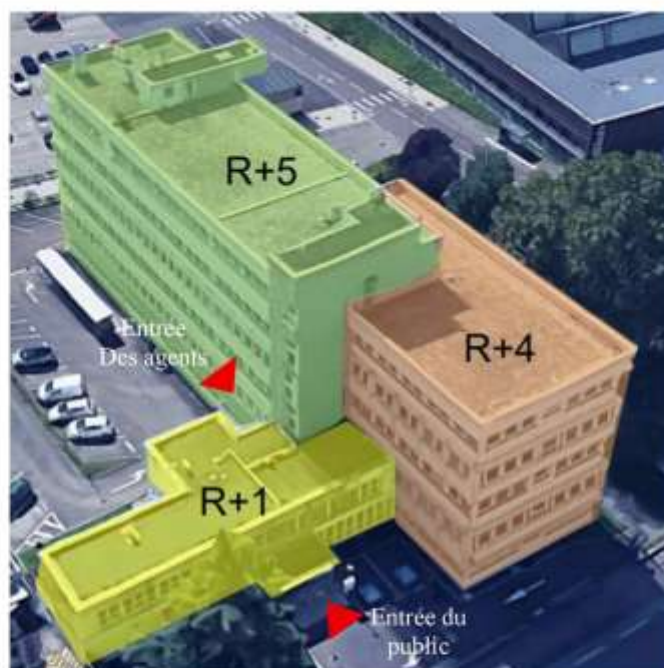
Ce bâtiment **domanial** a été construit **en 1972**. Il présente une forme générale rectangulaire, divisée en trois zones distinctes qui se différencie par leur hauteur et leur configuration :

- Une première zone d'un étage reposant sur un vide-sanitaire
- Une deuxième de quatre étages sur un sous-sol abritant les archives et les locaux techniques
- Une troisième de cinq étages (R+5) sur un sous-sol abritant les locaux techniques.

Le site est classé **ERP de type W**. Le bâtiment répond aux obligations réglementaires relevant des ERP pour la partie accueil et du code du travail pour la partie tertiaire/bureau.

La partie en jaune reçoit du public au RDC. Les travaux concernent le RDC de la partie en jaune sur le plan masse avec le réaménagement de l'accueil (*zone accessible au public*) d'une surface de **350 m²** environ et la création d'un accès PMR côté accès aux agents. L'entrée des agents diffère de celle des usagers, et se trouve côté parking du personnel. L'entrée agents est sécurisée par un système de contrôle d'accès au droit des zones non-accessibles aux publics. Cette zone est concernée par le projet de réaménagement avec l'installation d'un accès PMR et un besoin d'étanchéifier la zone publique halle d'accueil où l'on accueille les contribuables et la zone agent afin de mettre en conformité l'accueil selon les critères de sûreté.





Vue satellite 3D – Source : Google Earth



Vue vers l'entrée du public



Vue sur l'entrée des agents (côté parking agent)

Descriptif de l'existant extérieur

Extérieurs : l'entrée des agents est différenciée par rapport à celle des usagers. Elle est sécurisée par un système de contrôle d'accès au droit des zones non-accessibles aux publics. Le bâtiment dispose de 49 places de stationnement.

Structure : une étude structure a été réalisée, elle est jointe en annexe.

La **structure porteuse** est constituée d'une structure en béton armé, formée de poteaux et poutres régulièrement espacés. Les planchers sont constitués de dalles en béton.

Le **cloisonnement des circulations** est réalisé en matériaux durs, principalement du béton. Cela limite la modularité des espaces intérieurs. En revanche, **les cloisons séparatives des bureaux** sont principalement réalisées en cloisons légères modulaires.

Le **bâti** présente une isolation thermique extérieure, peu performante, avec une façade habillée de bardages en fibrociment amiantés. L'isolation par l'extérieur des façades de la partie en R+1 a été réalisée en début d'année 2000.

Les **façades** comportent une large proportion de vitrage, avec des fenêtres en PVC équipées de doubles vitrages (type 4/10/4).

Descriptif de l'existant intérieur

Les éléments de second œuvre sont anciens et en mauvais état. Le site a subi des rénovations intérieures des locaux au fil du temps et des intégrations de services, mais de manière non-homogène.

Les finitions intérieures comprennent :

- Sols en PVC ou carrelage (hall),
- Faux plafonds démontables,
- Murs peints ou revêtus d'un parement en brique au droit des circulations,
- Portes intérieures en bois, peintes ou stratifiées

Amiante

Le diagnostic amiante met en évidence la présence d'amiante dans certains bardages en panneaux de fibres-ciment. Toutefois, certains panneaux n'en contiennent pas, car ils ont été remplacés dans les années 2000. Le diagnostic signale également la présence d'amiante dans certains conduits au sous-sol et dans les étages, **dans les dalles de sol des placards techniques et sous certaines cloisons** (voir extraits ci-dessous).

Un diagnostic amiante avant travaux sera réalisé afin de vérifier par la MOE la présence éventuelle d'amiante dans les zones concernées par les interventions, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le Dossier Technique Amiante (DTA) en date du 17/04/2024 est joint au dossier. Il fait état de la présence d'amiante dans un certain nombre d'éléments et matériaux de l'espace d'accueil actuel.



Extrats du diagnostic amiante

Les travaux auront lieu en site occupé. La maîtrise d'œuvre devra prévoir toutes les dispositions visant à permettre le fonctionnement normal des activités des agents installés dans les zones concernées et non concernées par les travaux ainsi que leur accès au bâtiment. La MOE visera à limiter au maximum les nuisances induites par le chantier.

b. Objet de la consultation

Outre la conformité avec la charte de l'accueil, l'organisation cible devra être conçue après finalisation de l'expression des besoins par la maîtrise d'ouvrage. La Direction générale des Finances publiques souhaite procéder à la sécurisation de la zone d'accueil, en assurant notamment une étanchéité entre zone administrative et zone d'accueil des usagers. **L'objet de la consultation concerne le réaménagement de l'accueil, sa mise en conformité selon les critères de sûreté du bureau SPIB2C et la mise en place d'un accès PMR au niveau de l'entrée des agents côté parking.**

c. Périmètre de l'opération

Les travaux inclus sont les suivants :

- Le désamiantage des équipements situés dans le périmètre de l'opération
- Le dépôt d'une DP ou d'un PC
- Tous les travaux nécessaires à la réhabilitation de l'espace d'accueil dans le respect des règles d'urbanisme en vigueur au moment des travaux et selon des choix architecturaux validés par le maître de l'ouvrage.
- Les travaux de second œuvre concernant le réaménagement des locaux de l'accueil
- Tous les travaux de sécurisation du site conformément aux préconisations qui seront délivrées par le maître d'ouvrage. La réfection, si nécessaire, des installations électriques, téléphoniques (hors autocommutateur), informatiques (conformément à la charte LAN jointe), sécurité incendie, alarme anti-intrusion et anti-agression et vidéosurveillance conformément à la réglementation et aux préconisations du secteur « sûreté » du bureau SPIB-2C.
- La reprise, si nécessaire, des installations de chauffage et de ventilation.

Le site conservera son classement actuel en tant qu'ERP de type W, 4e catégorie. Dans le cadre des travaux, il sera toutefois nécessaire de faire des ajustements sur les évacuations, issue de secours et tous éléments relatifs à la sécurité incendie afin de rester en conformité. Outre la conformité avec la charte de l'accueil, l'organisation cible devra être conçue après finalisation de l'expression des besoins par la maîtrise d'ouvrage.

Les travaux non inclus sont les suivants :

- Fourniture et pose d'extincteurs à la charge de la DDFIP de L'Aude (création d'un plan d'évacuation pour les nouveaux locaux et des panneaux pour l'affichage des consignes de sécurité si nécessaire).
- Fourniture et pose des postes téléphoniques.

d. Nature des Travaux

Confort acoustique de l'accueil

Compte tenu de la nature des locaux recevant du public (ERP), une attention particulière sera portée au traitement acoustique du hall d'accueil ainsi qu'au mobilier, notamment celui de l'accueil de premier niveau.

Le traitement acoustique du hall d'accueil, des espaces ouverts et du mobilier associé devra garantir un niveau de confort conforme aux exigences applicables aux ERP.

Les dispositions mises en œuvre respecteront la norme NF S 31-080 ainsi que les prescriptions du Code de la construction et de l'habitation. Les matériaux absorbants utilisés seront classés **A** selon la norme NF EN ISO 11654 ($\alpha_w \geq 0,90$).

Le temps de réverbération (TR) devra être maîtrisé et adapté à l'usage, avec une valeur cible inférieure à 0,8 seconde dans les zones d'accueil, conformément aux recommandations de la NF S 31-080.

Les boxes de réception devront être conçus de manière à garantir la confidentialité des échanges. À ce titre :

- L'isolation acoustique entre espaces devra atteindre un affaiblissement minimal $D_{nT,A} \geq 35$ dB ;
- Des dispositifs de correction acoustique (panneaux absorbants, plafonds acoustiques) seront intégrés ;
- Le cas échéant, des solutions de masquage sonore pourront être envisagées et des solutions d'interphonie.

L'ensemble des solutions mises en œuvre devra permettre de limiter la propagation du bruit, d'assurer une bonne intelligibilité de la parole et de garantir un confort acoustique optimal pour les usagers et le personnel.

Cloisonnements – performances acoustiques, feu et dispositions d'aménagement

Les cloisonnements des bureaux et espaces de travail devront présenter des performances conformes à la réglementation en vigueur, notamment aux dispositions du Code de la construction et de l'habitation et aux exigences de la norme NF S 31-080.

Les séparatifs intérieurs devront assurer un isolement acoustique minimal **DnT,A ≥ 35 dB**, adaptés à l'usage des locaux. Ils devront également répondre aux exigences de réaction et de résistance au feu conformément à la norme NF EN 13501-1 et aux prescriptions applicables aux ERP (classement minimal des parements et degré coupe-feu selon destination).

Les cloisons créées seront constituées de systèmes industrialisés avec parements présentant :

- Une **résistance mécanique aux chocs** (classement minimal conforme à la norme NF EN 1364-1 ou équivalent) ;
- Des **revêtements de finition durables**, lessivables et adaptés à un usage intensif en ERP.

Les circulations horizontales seront conçues conformément aux règles de sécurité incendie applicables aux ERP, notamment en matière d'évacuation, et ne devront pas comporter de **culs-de-sac supérieurs à 10 m**, sauf dispositions compensatoires réglementaires.

Faux-plafonds – intégration des réseaux et performances feu

Des faux-plafonds démontables seront mis en œuvre dans l'ensemble des locaux afin de permettre le passage, la distribution et la maintenance des réseaux (courants forts/faibles, CVC, plomberie).

Les systèmes retenus seront conformes aux dispositions du Code de la construction et de l'habitation ainsi qu'aux règles professionnelles applicables, notamment la norme NF EN 13964.

Les faux-plafonds présenteront les caractéristiques suivantes :

- Démontabilité assurée par dalles ou panneaux accessibles, permettant l'entretien des équipements techniques ;
- Classement de réaction au feu conforme à la norme NF EN 13501-1, adapté à la destination des locaux (ERP) ;
- Résistance au feu et stabilité au feu du système compatibles avec les exigences réglementaires (continuité des compartimentations le cas échéant) ;
- Qualité et durabilité : systèmes industrialisés, plans, stables, résistants à l'usage, avec parements présentant un bon comportement au vieillissement.

La mise en œuvre devra garantir la continuité des performances acoustiques et de sécurité incendie, notamment au droit des traversées de réseaux et des interfaces avec les éléments de cloisonnement.

Revêtements muraux – performances et durabilité

Les revêtements muraux seront conçus de manière à être **indépendants des cloisonnements**, afin de permettre toute modification ou déplacement ultérieur des cloisons sans reprise des finitions murales.

Les produits et systèmes mis en œuvre seront conformes aux dispositions du Code de la construction et de l'habitation ainsi qu'aux exigences de réaction au feu définies par la norme NF EN 13501-1, avec un classement adapté à la destination des locaux (ERP).

Les revêtements présenteront les caractéristiques suivantes :

- **Résistance aux chocs et à l'usure** compatible avec un usage intensif (circulations, zones d'accueil) ;
- **Finition durable et lessivable**, permettant un entretien courant aisé ;
- **Bonne tenue dans le temps**, sans dégradation esthétique ou fonctionnelle.

La mise en œuvre devra garantir la continuité des performances de sécurité incendie et la qualité des finitions, notamment aux interfaces avec les menuiseries, équipements techniques et éléments de cloisonnement.

Chauffage – adaptation des installations existantes

Le système de chauffage existant sera conservé dans la mesure du possible. Il fera l'objet d'une vérification de compatibilité avec la nouvelle organisation des locaux issue des travaux de re cloisonnement.

Les adaptations nécessaires (déplacement, ajout ou recalibrage des émetteurs, modification des réseaux) seront réalisées afin d'assurer une couverture thermique homogène et conforme aux exigences réglementaires, notamment celles du Code de la construction et de l'habitation et des règles de dimensionnement en vigueur.

Les installations modifiées ou complétées devront respecter les prescriptions de la norme NF EN 12831 pour le dimensionnement des besoins de chauffage.

Les prestations comprendront notamment :

L'adaptation des réseaux de distribution (équilibrage hydraulique, vannes de réglage, organes de coupure) ;

Le redimensionnement ou ajout d'émetteurs (radiateurs, ventilo-convecteurs ou équivalents) en fonction des nouveaux volumes et usages ;

La mise en conformité des dispositifs de régulation (robinets thermostatiques, régulation terminale ou centralisée).

L'ensemble devra garantir le maintien des performances énergétiques, le confort thermique des usagers et la cohérence avec les autres corps d'état.

Ventilation – adaptation et mise en conformité

Les installations de ventilation existantes seront conservées dans la mesure du possible et adaptées en fonction des travaux de re cloisonnement et de la nouvelle organisation des locaux.

Les systèmes mis en œuvre devront garantir un **renouvellement d'air conforme aux exigences réglementaires**, notamment celles du Code de la construction et de l'habitation et de l'arrêté du 25 avril 2003 relatif aux ERP, ainsi que de la norme NF EN 16798-1.

Les adaptations comprendront notamment :

- Le **redimensionnement des débits d'air** en fonction des effectifs et de la destination des locaux
- La **modification ou création de réseaux aérauliques** (gainés, bouches, grilles) en cohérence avec le re cloisonnement ;
- Le **maintien de l'équilibrage des réseaux** et des pressions (soufflage/extraction) ;
- L'intégration de dispositifs assurant une **qualité d'air intérieur satisfaisante** (apports d'air neuf, filtration si nécessaire).

Les installations devront permettre un **fonctionnement silencieux**, compatible avec les exigences de confort acoustique, et garantir l'accessibilité pour l'entretien et la maintenance. L'ensemble devra assurer la conformité réglementaire, la qualité d'air intérieur et le confort des usagers.

Distribution et équipements des postes de travail

Electricité

– Création de prises de service (à usage des aspirateurs et autres matériels) en fonction des plans d'aménagement

– Création de câblage de postes de travail conformément aux plans d'aménagement des futurs espaces.

La notion de poste de travail est décrite dans le guide du câblage auquel il convient de se conformer pour la présente opération.

L'implantation exacte des prises de courant ou interrupteurs se fera en fonction du plan d'implantation du mobilier et selon les besoins nécessaires à une activité de bureau et d'accueil.

Eclairage

Les installations d'éclairage seront conçues et réalisées conformément aux exigences réglementaires en vigueur, notamment celles du Code de la construction et de l'habitation, ainsi qu'aux recommandations de la norme NF EN 12464-1.

Les niveaux d'éclairement devront être adaptés à la destination des locaux, avec notamment :

- **Bureaux et postes de travail** : éclairage moyen ≥ 500 lux ;
- **Zones d'accueil et circulations** : éclairage adapté compris entre 200 et 300 lux
- **Uniformité et confort visuel** conformes aux exigences normatives.

Les installations devront garantir :

- Un **indice d'éblouissement (UGR)** adapté ($UGR \leq 19$ pour les postes de travail) ;
- Une **température de couleur homogène** (généralement comprise entre 3000 K et 4000 K) ;
- Un **indice de rendu des couleurs (IRC) ≥ 80** .

Les équipements mis en œuvre seront de type **LED à haute efficacité énergétique**, avec une durée de vie adaptée à un usage tertiaire.

Les dispositifs comprendront :

- Des systèmes de **commande et de gestion** (interrupteurs, détection de présence, asservissement à la lumière du jour le cas échéant) ;
- Une implantation coordonnée avec le cloisonnement, le mobilier et les faux-plafonds.

Éclairage de sécurité

L'installation devra tenir compte des équipements déjà existants afin de conserver une homogénéité dans l'ensemble du bâtiment. Un **éclairage de sécurité** conforme à la réglementation ERP sera mis en œuvre (BAES ou équivalent), garantissant l'évacuation des occupants en cas de défaillance de l'éclairage normal.

L'ensemble des installations devra assurer confort visuel, performance énergétique et facilité de maintenance. L'éclairage de sécurité sera conforme aux dispositions des règlements de sécurité en vigueur.

e. Contrainte réglementaires et techniques

Réglementation – exigences générales

Le projet devra respecter l'ensemble des réglementations en vigueur applicables aux travaux, notamment la réglementation thermique en vigueur au moment de la conception et de la réalisation, ainsi que les exigences du Code de la construction et de l'habitation.

Les dispositions devront également être conformes aux textes et référentiels suivants :

- Code du travail ; ERP
- guide amiante du Secrétariat Général relatif à l'application de la réglementation amiante en site occupé ;
- charte LAN applicable aux infrastructures et réseaux informatiques ;
- guide de l'accueil définissant les principes d'organisation fonctionnelle des espaces recevant du public.

L'ensemble des prestations devra intégrer ces exigences de manière cohérente, notamment en matière de sécurité, de confort d'usage, de continuité de service et de compatibilité technique entre les lots.

Pour rappel : Un diagnostic amiante avant travaux sera réalisé afin de vérifier par la MOE la présence éventuelle d'amiante dans les zones concernées par les interventions, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le Dossier Technique Amiante (DTA) en date du 17/04/2024 est joint au dossier. Il fait état de la présence d'amiante dans un certain nombre d'éléments et matériaux de l'espace d'accueil actuel.

f. Démarches administratives

Le maître d'œuvre aura en charge la préparation et le suivi de l'ensemble des dossiers nécessaires aux éventuelles démarches administratives liées à l'opération (autorisations d'urbanisme, déclarations préalables, autorisations ERP, ou tout autre dossier réglementaire requis). Il veillera à la conformité des pièces produites avec la réglementation en vigueur, notamment les dispositions du Code de la construction et de l'habitation et du Code de l'urbanisme. Il assurera la coordination avec les services compétents et intégrera, le cas échéant, les demandes de compléments jusqu'à obtention des autorisations nécessaires à la réalisation des travaux.

g. Enveloppe financière affectée aux travaux

L'enveloppe financière affectée aux travaux est fixée à **335 000 € HT**. Cette enveloppe constitue un cadre de référence pour la conception et la réalisation du projet. Le maître d'œuvre devra concevoir les ouvrages dans le respect strict de cette enveloppe, en optimisant les choix techniques et constructifs afin de garantir la compatibilité du projet avec les objectifs financiers de l'opération.

h. Calendrier prévisionnel de l'opération

Les études débuteront dès notification du marché de maîtrise d'œuvre. Le démarrage des travaux est envisagé au **dernier trimestre 2026**, la date précise étant arrêtée en concertation avec les utilisateurs.

Le calendrier ci-dessous est donné à titre **prévisionnel et indicatif**, sans valeur contractuelle :

AVRIL - MAI : recrutement de la maîtrise d'œuvre (MOE) par SPIB2C

AVRIL - MAI : recrutement CSPS, bureau de contrôle par SPIB2C

JUIN : Planification de l'atelier de cocréation de premier niveau avec vos équipes et SPIB2C

JUIN : réception de l'avant-projet AVP

JUIN : Dépôt de la DP ou PC

MI-AOUT : réception du PRO/DCE

SEPTEMBRE : consultation des entreprises / analyse des offres SPIB2C

OCTOBRE : notification des marchés de travaux

NOVEMBRE : Démarrage du chantier

FIN MARS 2027 : Réception des travaux

L'ensemble de l'opération devra être planifié de manière à garantir la continuité d'exploitation des locaux et à limiter l'impact des interventions sur l'activité des utilisateurs.

i. Documents constituant le dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- le présent programme de travaux et ses annexes ;
- la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

L'ensemble de ces documents forme un tout indissociable destiné à définir le périmètre, les conditions techniques et administratives de l'opération.

ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES



CERTIFICAT

Date d'émission: 13/05/2026 - N° DTI/201908 - 001

[illegible]

ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre intermédiaire
MARSH SAS
 Département Construction
 Tour Ariane
 5, Place des Pyramides
 La Défense 9
 92088 Paris La Défense Cedex

☎ **01 41 34 50 00**

✉ **01 41 34 55 00**

N°ORIAS **07 001 037**
 Site ORIAS www.orias.fr

Votre contrat

Construction : Responsabilité
 civile professionnelle et
 exploitation

Vos références

Contrat : **37503519275087**
 Client : **0010834120**



Assurance et Banque

SOCOTEC DIAGNOSTIC
 21 Route d'Albert
 62450 AVESNES LES BAPAUME

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC DIAGNOSTIC
 21 Route d'Albert
 62450 AVESNES LES BAPAUME
 N°SIREN : 479 076 838

Est bénéficiaire des garanties du contrat d'assurance n° 37503519275087 pour la période du 01/01/2026 au 01/01/2027.

Ce contrat garantit l'ensemble de ses responsabilités civile professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées.

Ce contrat garantit, à hauteur de 1,500,000 € par sinistre, notamment :

Les missions relatives à l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériau contenant de l'amiante, prévus soit à l'article L.1334-12-1 du code de la santé publique et définie aux articles R.1334-20 à 25 du code de la santé publique, soit aux articles R.4412-97 à R.4412-97-6 du code du travail ainsi que toutes missions de vérification technique et d'assistance technique liées à l'amiante.

Les missions relatives à l'établissement du diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.126-6 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations intérieures de gaz prévu à l'article L.134-9 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations électriques prévu à l'article L.134-7 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions relatives à l'établissement de l'état relatif à la présence de termites dans les bâtiments prévu à l'article L.126-24 du code de la construction et de l'habitation.

Les missions de diagnostic ou de vérification relatives à la présence de plomb dans les bâtiments ainsi que les missions relatives à l'établissement du constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L.1334-5 et L.1334-6 du code de la santé publique.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Nanterre le 12/12/2025
 POUR LA SOCIETE :

Mathieu GODART
 Directeur Général Délégué d'AXA France



AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 - AXA France Vie - SA au capital de 487 725 873,50 € - 310 460 939 RCS Nanterre - AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 339 - TVA intracommunautaire n° FR 30 775 699 339 - AXA Assurances Via Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation - Siren 353 457 245 - Siège social : 111, Terrasse de l'Ancre 92727 Nanterre Cedex - Juridiction : SA au capital de 14 617 854,68 € - 572 059 130 RCS Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly le Roi - AXA Assurances France Assurances - SA au capital de 11 275 660 645,392 734 RCS Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide 92120 Clamart TVA intracommunautaire n° FR 31 451 392 724 - Entreprises régies par le Code des assurances.